

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 29 juin 2020, à 20 h. La séance a été tenue sans public compte tenu de la pandémie COVID-19. Tous les élus siégeaient en personne selon les règles de distanciation sociale en vigueur. La séance sera mise sur le site Internet pour rediffusion.

Présences : Bernard Boulet, conseiller
Sylvie Boulet, conseillère
Jessy Croteau, conseiller
Yves Gendreau, conseiller
Rémy Langevin, maire
Marc Langlois, conseiller
Félix Michaud
Gaston Morin, conseiller
Karine Simard

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 29 juin 2020

2020-237

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 29 juin 2020 tel que présenté.

2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 25 juin 2020

3 Dépôt de la liste datée du 26 juin 2020 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes

4 Dépôt du registre daté du 25 juin 2020 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du Règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny

5 Dépôt du registre de la consultation écrite concernant le Règlement d'emprunt numéro 1240 décrétant une dépense et un emprunt de 510 000 \$ pour la conversion au DEL du réseau d'éclairage de rue

La greffière dépose le certificat dressé à la clôture de la consultation écrite tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Montmagny à l'égard du Règlement 1240 décrétant une dépense et un emprunt de 510 000 \$ pour la conversion au DEL du réseau d'éclairage de rue.

6 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020

2020-238

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020. Les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

7 Fermeture de projets de dépenses en immobilisations - Transfert de soldes disponible et financement de manques à gagner

2020-239

CONSIDÉRANT que certains projets de dépenses en immobilisations sont complétés et présentent un manque à gagner ou encore dégagent des soldes de financement pouvant être réaffectés;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la fermeture des projets de dépenses en immobilisations mentionnés ci-après et, le cas échéant, le transfert des soldes disponibles en découlant ou le financement des manques à gagner :

Projets à fermer : Numéro / Titre / Autorisation de financement	Surplus de financement ou manque à gagner	Affectation du surplus de financement ou source de financement complémentaire
2018-002 / Bande piéton boul. Taché Est / Règlement 1199	61 665.21 \$	Surplus de financement à transférer au projet 2018-907 / Réfection de la rue Jean-Proulx
2018-903 / Financement et contingences / Règlement 1199	31 417.22 \$	Surplus de financement à transférer 1- Projet 2018-907 / Réfection rue Jean-Proulx (7 892.31 \$) 2- Projet 2018-003 / Réfection 5 ^e Avenue (23 524.91 \$)
2019-005 / Canalisation de la route du Versant / Excédent financier non affecté (80 000 \$) par la résolution 2019-004	68 975.18 \$	Surplus de financement à transférer 1- Projet 2018-003 / Réfection de la 5 ^e Rue (26 155.35 \$) 2- Projet 2018-001 / Réfection de la 4 ^e Rue (42 819.83 \$)
2017-019 / Réfection entrepôt au garage municipal / Excédent financier non affecté (150 000 \$) par la résolution 2017-005 (70 000 \$) et 2018-006 (80 000 \$)	52 744.67 \$	Surplus de financement à transférer 1- Projet 2018-001 / Réfection de la 4 ^e Rue (39 673.90 \$) 2- Projet 2018-906 / Financement et contigence R1197 (13 070.77 \$)
2017-917 / Travaux complémentaires à la bibliothèque / Excédent financier non affecté (55 926.64 \$) par la résolution 2019-445 (10 000 \$) et l'affectation du solde du projet 2012-910 (45 926.64 \$ - Résolution 2012-449)	45 923.81 \$	Surplus de financement transféré 1- Projet 2018-906 / Financement et contigence R1197 (23 869.03 \$) 2- Projet 2018-003 / Réfection de la 5 ^e Rue (12 207.07 \$) Laisser ouvert le projet 2017-917

De transmettre copie de la présente résolution au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

8 Autorisation de transfert budgétaire - Achat de médaillons du 375^e

2020-240

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser l'achat de 10 médaillons commémoratifs des Fêtes du 375^e pour identifier certains legs.

De transférer la somme de 1 900 \$ à même l'excédent financier affecté aux Fêtes du 375^e (59-131-14-000) vers le poste budgétaire pour les articles de relations publiques (02-192-00-699).

De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe à la mairie de même qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

9 Autorisation de transfert budgétaire - Rapiéçage manuel et pavage de section endommagée

2020-241

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De transférer la somme de 25 000 \$ à même le poste budgétaire pour le projet de réfection de la piste d'athlétisme (02-701-92-973) vers le poste budgétaire pour le rapiéçage et la réparation du pavage (02-320-00-625).

De transmettre copie de la présente résolution au directeur des travaux publics et des infrastructures de même qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

10 Autorisation de transfert budgétaire - Achat d'une station multimédia - Centre Clément-Laliberté

2020-242

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser l'achat d'une station multimédia mobile pour le Centre Clément-Laliberté et d'autoriser le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution;

D'affecter le solde de l'excédent cumulé affecté pour le matériel spécialisé de loisirs (59-131-12-000), soit une somme de 2 303,82 \$, au poste pour les fournitures de loisirs (02-701-25-699) et de financer l'achat de cette station multimédia à même ce poste (02-701-25-699).

De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ainsi qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

11 Approbation de dépenses et de contributions – Autorisation de paiements

2020-243

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De confirmer le versement de contributions à divers organismes à but non lucratif totalisant un montant de 557,49 \$, selon les modalités et pour les activités ou raisons ci-après décrites et d'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal :

ORGANISME/FOURNISSEUR	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Union des municipalités du Québec	Formation - Premier incubateur d'idées - Forum virtuel - Relance économique	02-110-00-454	57,49 \$
Équipe de baseball senior	Subvention d'opération - Saison 2020	02-701-92-349	500,00 \$

De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe à la mairie et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

12 Entente relative à la mise en œuvre de la gestion intégrée des oies avec la SACOMM - Reconduction

2020-244

CONSIDÉRANT que la saison de la chasse à l'oie au printemps 2020 a été chamboulée par la pandémie de la COVID-19 et que la Société d'aménagement et de conservation des oiseaux migrateurs de Montmagny n'a pas été en mesure de démontrer qu'elle était qualifiée pour répondre aux besoins de la Ville;

CONSIDÉRANT la demande de la Société d'aménagement et de conservation des oiseaux migrateurs de Montmagny de reconduire cette entente pour une année supplémentaire;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De reconduire l'entente relative à la mise en œuvre du projet de gestion intégrée des oies - Utilisation des propriétés de la Ville de Montmagny conclue avec la Société d'aménagement et de conservation des oiseaux migrateurs de Montmagny, et ce, pour une période d'une année, et ce, aux mêmes conditions.

D'autoriser le versement du somme de 5 000 \$ à la Société d'aménagement et de conservation des oiseaux migrateurs de Montmagny pour pourvoir à leurs opérations.

De transmettre copie de la présente résolution à la Société d'aménagement et de conservation des oiseaux migrateurs de Montmagny.

13 Adjudication de contrat - Reconstruction du ponceau Léo-6 et travaux de pavage sur le chemin Saint-Léon

2020-245

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la reconstruction du ponceau Léo-6 et pour des travaux de pavage sur le chemin Saint-Léon;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, cinq soumissionnaires ont présenté une offre, soit Les Entreprises JRMorin inc., Michel Gamache et Frères inc., Les Entreprises Gilbert Cloutier inc., Martin Mercier inc., P.E. Pageau inc.;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adjuger à Michel Gamache et Frères inc. le contrat pour la reconstruction du ponceau Léo-6 et pour des travaux de pavage sur le chemin Saint-Léon pour le prix de 310 978,63 \$ taxes incluses, cette soumission étant la plus basse conforme au devis, et ce, conditionnellement à l'obtention de la subvention accordée en vertu du Programme d'aide à la voirie dans le cadre de ces travaux. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

De transmettre copie de la présente résolution à Michel Gamache et Frères inc., au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

14 Adjudication de contrat - Aménagement d'un trottoir et d'une piste cyclable sur le boulevard Taché Ouest - Phase 1 et 2

2020-246

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour les phases 1 et 2 de l'aménagement d'un trottoir et d'une piste cyclable sur le boulevard Taché Ouest;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, deux soumissionnaires ont présenté une offre, soit Les Entreprises Gilbert Cloutier inc. et Les Entreprises JRMorin inc.;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adjuger à Les Entreprises Gilbert Cloutier inc. le contrat pour les phases 1 et 2 de l'aménagement d'un trottoir et d'une piste cyclable sur le boulevard Taché Ouest pour le prix de 127 783,22 \$, taxes incluses, cette soumission étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

De transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprises Gilbert Cloutier inc., au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

15 Dérogation mineure - 170, 4^e Rue

2020-247

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 170, 4^e Rue visant à permettre une marge de recul avant du bâtiment de 8,42 mètres au lieu de 15 mètres et de permettre une marge de recul de l'enseigne de 1,64 mètre au lieu de 2 mètres;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 26 mai 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, que la greffière mentionne n'avoir reçu aucune objection et que toute personne intéressée a été invitée par écrit à poser des questions sur cette dérogation mineure avant la présente séance du Conseil;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 170, 4^e Rue visant à permettre une marge de recul avant du bâtiment de 8,42 mètres au lieu de 15 mètres et de permettre une marge de recul de l'enseigne de 1,64 mètre au lieu de 2 mètres.

De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au superviseur aux permis et aux inspections de la Ville de Montmagny.

16 Dérégation mineure - 350, Saint-David

2020-248

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 350, Saint-David visant à Permettre une hauteur de la structure de 4 mètres, une hauteur de l'enseigne de 1,01 mètre et une largeur de l'enseigne de 2,05 mètres au lieu d'une hauteur de la structure de 1,2 mètre, une hauteur de l'enseigne de 0,5 mètre et une largeur de l'enseigne de 1 mètre;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 26 mai 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, que la greffière mentionne n'avoir reçu aucune objection et que toute personne intéressée a été invitée à se faire entendre sur cette dérogation mineure lors de la présente séance du Conseil;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 350, Saint-David visant à permettre une hauteur de la structure de 4 mètres, une hauteur de l'enseigne de 1,01 mètre et une largeur de l'enseigne de 2,05 mètres au lieu d'une hauteur de la structure de 1,2 mètre, une hauteur de l'enseigne de 0,5 mètre et une largeur de l'enseigne de 1 mètre.

De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au superviseur aux permis et aux inspections de la Ville de Montmagny.

17 Avis de motion et dépôt du projet de règlement régissant l'utilisation de l'eau potable

2020-249

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Jessy Croteau, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de régir l'utilisation de l'eau potable.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

18 Période de question relativement au dépôt du rapport financier à la séance du 8 juin 2020

Aucune question n'a été transmise par écrit avant la séance du conseil au greffe suite à l'avis public.

INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

19 PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES

Aucune question n'a été transmise par écrit avant la séance du conseil.

20 Levée de la séance

2020-250

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance ordinaire du 29 juin 2020, à 20 h 22.



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2020.



MAIRE

